

## CONDITIONS D'ACCÈS ET PRÉREQUIS

Être âgé-e de plus de 18 ans et de moins de 24 ans fin 2023.

Être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou en équivalence.

Être éligible à une bourse de l'enseignement national supérieur.

Aucune condition de nationalité n'est imposée.

Les candidat-es étranger-es doivent, toutefois, parler couramment la langue française.

Des conditions de ressources sont prises en compte.

## DÉROULEMENT DE L'ANNÉE À MULHOUSE

Les cours de pratique théâtrale à La Filature sont dispensés par des intervenant-es professionnel-les du monde du théâtre, sous la direction de Laurent Sauvage, Responsable pédagogique.

Les élèves suivent également des cours d'histoire du théâtre et de dramaturgie dispensés par un-e enseignant-e du Conservatoire à rayonnement départemental Huguette Dreyfus.

Les élèves ont également la possibilité d'assister à l'ensemble des spectacles programmés par la Scène nationale.

## MODALITÉS DE RECRUTEMENT / CALENDRIER

### inscriptions du 5 au 17 juin 2023

**dossier** à télécharger sur le site internet de La Filature, à compléter et à retourner, accompagné d'une lettre de motivation, d'un CV, d'une photo, d'une copie du diplôme et d'un justificatif de bourse

**par courrier** La Filature, Scène nationale de Mulhouse / 20 allée Nathan Katz / 68090 Mulhouse cedex

**ou par mail** [classeprepa@lafilature.org](mailto:classeprepa@lafilature.org)

**sélection** Une première sélection sera effectuée sur dossier

### auditions et entretiens à Mulhouse du 3 au 13 juillet 2023 (du lundi au samedi)

Les candidat-es admis-es à se présenter seront convoqué-es à cette période. Ils-elles seront auditionné-es sur un monologue théâtral de 5 min maximum, ainsi que sur un parcours libre sur le thème « Quel comédien-ne rêverais-je de devenir ? », où toutes les propositions scéniques sont possibles de 5 min maximum.

**admission** Les candidat-es retenu-es seront informé-es individuellement dans les meilleurs délais à l'issue de la période d'auditions. Ils-elles devront alors régulariser leurs demandes de bourse et de logement auprès du Crous.

En complément des documents fournis lors de l'inscription, les candidat-es devront également présenter après admission :

- 1 attestation d'affiliation sécurité sociale + mutuelle complémentaire santé
- 1 attestation d'assurance responsabilité civile « Vie scolaire – extra scolaire » ou « Vie étudiante »
- 1 copie de la notification de bourse attribuée par le Crous